

**COMMUNE DE VIRY**  
Compte-rendu du conseil municipal  
Lundi 20 février 2017

*Convocation : 13 février 2017*

**Présents** : Mmes BALLANDRAS, COSTE / Mrs CHARDEAU, DEBARNOT, DESCHAMPS, GATEAUD, URCISSIN

**Absents** : Mme PORNON, Mrs BERLAND, COMTE, TAUPIN

**Secrétaire de séance** : Mme COSTE

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- **Modification du siège social de la CC du Grand Charolais**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le siège social de la nouvelle communauté de communes du Grand Charolais initialement prévu au « 7 rue Champs Seigneur » à Paray le Monial a été déplacé au « 32 rue Desrichard » (à la place des bureaux du Pays Charolais-Brionnais). Ainsi, il convient de prendre une délibération pour la modification de l'article 5 des statuts.

II- **Désignation délégué titulaire et suppléant pour la CLECT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant qu'il devra désigner. Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leurs représentants parmi l'ensemble des conseillers municipaux. La CLECT a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

**M. DESCHAMPS Jean-Bernard, représentant titulaire**

**M. URCISSIN Pierre, représentant suppléant**

pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Le Grand Charolais.

III- **Demande subvention DETR 2017**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour des travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter la DETR 2017 pour le projet de local technique (séparation des logements de la cure).

IV- **Complément rémunération agent recenseur**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer un complément de rémunération à l'agent recenseur à hauteur de 130 € brut. Cette rémunération vient en complément de celle décidée par délibération en date du 22/12/16.

V- **Participation école de Charolles**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Charolles lui demande une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires, d'un montant de 534 € par élève, pour l'année scolaire 2015/2016.

Six enfants (totalité de l'année scolaire) de VIRY ont été scolarisés dans les écoles de la Commune de Charolles, lors de l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 3 204 € à Charolles.

### **Informations et questions diverses**

- Le chemin rural menant à la maison « escaliers » aux Grivaux est abimé : voir pour du rabotage.
- Au 1<sup>er</sup> juillet 2017 plus de désherbant, réfléchir à une autre solution.
- Une demande a été faite pour une bibliothèque murale (échange de livres)
- Signalement d'un trou sur la route dans le virage vers le ruisseau à la Pommeraie.